



Tarifs des chambres particulières (tarifs au 01/02/2026)¹

Clinique PONT DU GARD

Chambre BASIC

Une chambre privative située coté rue, disposant d'une salle de bain privative, lit en 90 cm table et chaise.

70 €

Chambre STANDARD

Une chambre privative plus spacieuse avec vue reposante, équipée d'une salle de bain privative, d'un coffre fort individuel, d'une chaise, d'une table et d'un lit en 90cm

80 €

La télévision et le Wi-Fi sont offertes.

Chambre CONFORT

Une chambre privative ensoleillée pour votre repos et votre tranquillité, avec vue sur le parc, équipée d'une salle de bain, d'un coffre fort individuel, d'une chaise, d'une table, un fauteuil confort et d'un lit 90cm.

95 €

Le linge de toilette est également mis à disposition et la télévision et la Wi-Fi sont offertes.

Chambre GRAND CONFORT

Une chambre privative ensoleillée pour votre repos et votre tranquillité plus spacieuse, avec vue sur le parc, équipée d'une salle de bain, d'un coffre fort individuel, d'une chaise, d'une table, un fauteuil confort, un espace salon et d'un lit 90cm.

125€

L'entretien de votre trousseau est également offert.

Le linge de toilette est également mis à disposition et la télévision et la Wi-Fi sont offertes.

Chambre SUPERIEURE

Une chambre privative ensoleillée pour votre repos et votre tranquillité spacieuse, avec vue sur le parc, équipée d'une salle de bain moderne, d'un coffre fort individuel, d'une chaise, d'une table, un fauteuil confort, un espace salon et d'un lit 120cm.

175 €

L'entretien de votre trousseau est également offert.

Le linge de toilette est également mis à disposition et la télévision et la Wi-Fi sont offertes.

« Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins.

⁽¹⁾ le prix des chambres particulières est déterminé en fonction des équipements mis à disposition, de la superficie de la chambre, de sa rénovation, de son emplacement au sein de la Clinique, de son exposition ou encore de sa vue.

Les éventuels dépassements d'honoraires et les Médicaments dits « intercurrents » non remboursés par l'Assurance Maladie et la chambre particulière peuvent :

- être pris en charge par votre Complémentaire Santé si votre contrat Mutuelle le prévoit
- à défaut, ils vous seront facturés

La Direction se réserve la possibilité de remplacer toute prestation offerte en cas de circonstances exceptionnelles (épidémie...) ou de défaut d'approvisionnement. Merci de votre compréhension.